

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du jeudi 12 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation à la réunion : vendredi 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (22) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Patrick MANIA, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, , Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (4) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET), Madame Cathie WASIKOWSKI (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Madame Annie FOMBELLE (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Monsieur Vincent TENTELIER)

Absents : (0)

Madame Muriel KRAMARCZYK est élue comme secrétaire de séance.

2026-03 : Tarification 2026 des accueils de loisirs

Vu la délibération du 18 janvier 2024 concernant la tarification des accueils de loisirs.

Vu la nécessité de poursuivre la politique d'encouragement des familles à inscrire leurs enfants aux accueils de loisirs.

Le conseil municipal décide :

- De conserver les tarifs à la journée

La tarification est la suivante :

Facturation des accueils de loisirs

AVEC ATL	Montant de l'aide attribué par la CAF	Participation de la famille	Modalités
La journée avec restauration	3,40 €	0 €	- Gestion par logiciel « CONCERTO » Inscription forfaitaire à la semaine
La semaine	17 €	0 €	

Les Aides aux Temps Libres (ATL) de la CAF sont à déduire du tarif indiqué sur présentation de l'attestation annuelle délivrée par la CAF.

SANS ATL	Participation de la famille	Modalités
La journée avec restauration	3,90 €	- Gestion par logiciel « CONCERTO » Inscription forfaitaire à la semaine
La semaine	19,50 €	

Remboursement de réservations facturées1) Ouverture de droit à remboursement :

Les familles pourront prétendre à être remboursées des réservations facturées pour le motif suivant : Absence de l'enfant pour maladie dûment justifiée par un certificat médical d'au minimum cinq jours consécutifs.

2) Modalités de remboursement :

Le remboursement consiste en une déduction sur une prochaine facture émise par le logiciel et valable sur l'ensemble des services proposés. A défaut, le remboursement est fait via les services de la trésorerie.

Le droit à remboursement est ouvert au nom de la personne à qui ont été facturées les prestations. Il est personnel et ne peut être cédé à un tiers. Il est valable pour toutes réservations effectuées pour l'un ou l'autre des membres d'une même famille.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à 23 voix pour et 3 abstentions (Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Fabien DEVILLE).

Pour extrait conforme au Registre
La Maire,

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 18.02.2026

SLO

ID : 062-216203869-20260213-D2026_03-DE

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
16 févr. 2026

Muriel KRAMARCZYK

